

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JANVIER 2010

Présents : ROBERT Jacques, CAMY-DESSUS René, MONIOT Monique, CHATAGNON Daniel, MOUREOU Georgette, CLESSE Thierry, ANDRADE José, MOUNET Maryse, Isabelle DARRAILLANS

Absente : FANFELLE Sandrine, excusée qui a donné procuration à Georgette MOUREOU

Secrétaire : MONIOT Monique

Date de la convocation : 20.01.2010

Date d'affichage : 02.02.2010

ORDRE DU JOUR

1/ Chemin de Larroundade : redimensionnement réseau eau potable

Monsieur le Maire rappelle l'historique des faits qui se sont passés au printemps 2008. A l'occasion d'un branchement d'eau, Chemin de Larroundade, le diamètre de la canalisation a été redimensionné à la demande de la Commune.

La facture à payer à la SAUR par la Commune s'élève à 1743.10 € TTC.

Monsieur le Maire indique qu'après avoir rencontré Monsieur RANNOUX, Trésorier de la Commune afin de trouver une solution à ce dossier, il convient que le Conseil Municipal adopte une délibération indiquant que le redimensionnement a été demandé pour permettre la mise en place d'une borne incendie. Les travaux de défense incendie incombent à la Commune.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur cette question.

Par 7 voix pour, 1 abstention et 2 voix contre le Conseil Municipal adopte cette délibération.

Madame MOUREOU précise qu'elle vote contre car la nouvelle maison située Chemin de Larroundade pouvait être alimentée en eau potable à partir du réseau existant (attestation de la SAUR). Le paiement du redimensionnement par la Commune n'était pas immédiatement nécessaire et surtout n'a pas été débattu en réunion.

Le redimensionnement (qui est en fait un renforcement) a paru nécessaire au Maire afin de préserver l'avenir et de ne pas être obligé de refaire les travaux si une autre maison se construisait.

2/ Groupe scolaire : malfaçons menuiseries

Des malfaçons sont apparues dans une des salles de classe du groupe scolaire.

Une réunion avec l'architecte qui a suivi les travaux, l'entreprise qui a réalisé les travaux et la mairie s'est tenue sur place ce jour.

Les malfaçons seront reprises par l'entreprise pendant les vacances de février (à partir du lundi 22 février 2010).

3/ Prestation maintien dans l'emploi/ reclassement.

Le Maire indique que le Centre de Gestion des Pyrénées-Atlantiques met à disposition des collectivités une prestation d'aide au maintien dans l'emploi et au reclassement des fonctionnaires présentant une inaptitude à l'exercice de leurs fonctions.

La fourniture de cette prestation par le Centre de Gestion n'appelle aucune participation financière supplémentaire car cette dernière est intégrée à la cotisation déjà versée par la Commune.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide l'adhésion de la collectivité à cette prestation.

4/ Bail palombière : changement de concessionnaire.

Le Maire indique que Monsieur Gilbert MIR abandonne le poste de chasse à la palombe situé parcelle 196 canton de Brouca au 31.05.2010.

Monsieur PASSABET-LABISTE Jean-Michel est intéressé pour reprendre ce poste à compter du 1^{er} juin 2010.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte et fixe la location à 15 euros par an.

5/ Recensement de la population : rémunération de l'agent recenseur.

Patricia DUQUET a été nommée agent recenseur. Le recensement se déroule du 21 Janvier au 20 Février 2010.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de fixer la rémunération de l'agent recenseur à 1000 euros.

6/ Personnel Communal

Le Maire indique que Madame Yvette LARQUIER prendra sa retraite le 1^{er} mai 2010.

Madame LARQUIER assure le service de cantine scolaire et une partie du ménage du groupe scolaire.

Une réorganisation du service sera étudiée.

7/ Syndicat d'Assainissement de Nay à Baliros : travaux station épuration, épandage des boues.

Travaux station épuration : les travaux avancent normalement, les réunions de chantier ont lieu le lundi matin à 10 heures.

Épandage des boues : le Maire informe le Conseil Municipal « que les boues de la station de Baliros ont fait l'objet de prélèvements et d'analyse sur les paramètres « éléments trace métalliques et composés trace organiques » communément appelés métaux lourds. Ces analyses ont confirmé la possibilité de valorisation agricole des boues et la conformité de celles-ci... les boues de Baliros sont donc conformes à la réglementation ».

Questions diverses :

Madame MOUREOU demande :

- Le compte rendu de la réunion demandée par l'Association des Riverains de Bellassise avec le Maire et les Adjoints
- Comment peut-on nettoyer les tâches noires situées de chaque côté de la porte d'entrée de la Mairie ?
- Des précisions sur un chêne qui aurait été donné à une famille du village : Monsieur CAMY-DESSUS précise que la Commune a « fait du social » en donnant ce bois.

Vente de bois : elle aura lieu le jeudi 11 Février 2010 à 18 heures à la Maire, par tirage au sort.

Le règlement des ventes indique que les personnes qui n'ont pas terminé la coupe de l'année dernière ne peuvent pas s'inscrire à une nouvelle vente cette année.
Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ce règlement.

Projet d'aménagement du lac de Baliros : le dossier suit son cours, l'étude est faite, le dossier est à la Communauté des Communes de la Vath Vielha.

Fête Locale : aura lieu les 20 et 21 Février 2010

Une réunion de la commission vie associative aura lieu lundi 1^{er} février 2010 à 18 h 30 à la Mairie.

Repas offert aux Aînés par la Commune : aura lieu le dimanche 7 Mars 2010 à la Salle des Fêtes.